AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

220C1184
FR0000120354-FS0351

2 avril 2020

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

VALLOUREC

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 1er avril 2020, Bpifrance, établissement public à caractère industriel et commercial (dénommé « EPIC Bpifrance ») (27-37 avenue du Général Leclerc, 94710 Maisons Alfort Cedex) a déclaré avoir franchi en baisse, le 26 mars 2020, indirectement, par l'intermédiaire de la société Bpifrance Participations[1], le seuil de 15% des droits de vote de la société VALLOUREC et détenir indirectement 66 695 708 actions VALLOUREC représentant 70 010 763 droits de vote, soit 14,56% du capital et 14,99% des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
EPIC Bpifrance	0	ns	0	ns
Bpifrance Participations	66 695 708	14,56	70 010 763	14,99
Total EPIC Bpifrance	**66 695 708**	**14,56**	**70 010 763**	**14,99**

Ce franchissement de seuil résulte de la mise au porteur d'actions VALLOUREC par le déclarant.

[1] Contrôlée par Bpifrance Participations, elle-même contrôlée par Bpifrance SA laquelle est contrôlée conjointement à hauteur de 50% par la Caisse des dépôts et consignations et de 50% par l'EPIC Bpifrance.
[2] Sur la base d'un capital composé de 457 987 760 actions représentant 466 858 616 droits de vote (compte tenu de la perte de droits de vote suite à la mise au porteur d'actions VALLOUREC), en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.